



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°11 du mardi 8 décembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie le 8 décembre 2020 à 20h00 sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1^{er} décembre 2020.

Présents : BLANCHET Alain – BONASSI Stéphane - COTTAREL Guy-Noël – GARIOUD Christian – GONSETH Mathilde - JACQUET Patricia – LEGLISE Sebastien – PADEY Guillaume - REVOL Gilbert

Absente excusée : MIGUET Corinne

Absente : ALMAÍDA Marie

Mathilde GONSETH est élue secrétaire de séance

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2020 est approuvé par les conseillers municipaux.

I. Choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation du logement de Malacôte

Délibérations 28-2020

Vu la consultation lancée par le maître d'œuvre Bati-Concept en date du 26 octobre ;

Vu la commission la Commission des Travaux du 4 décembre 2020,

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ATTRIBUE** les travaux aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
1-Démolition gros œuvre	Guy DRISSET Champdossin 01 260 BELMONT LUTHEZIEU	49 306.50€	59 167.80€
2-VRD	Guy DRISSET Champdossin 01 260 BELMONT LUTHEZIEU	11 367.90€	13 641.48€
3-Façades	SARL GUINET Maçonnerie 2915 Route de St Genix 73 240 ROCHEFORT FRANCS	7 616.00€	9 139.20€
4-Charpente couverture zinguerie	CBR Fleury 73 170 JONGIEUX	22 150.95€	26 581.14€
5-Menuiseries extérieures	SARL ALC Menuiseries 519 Rue du Pont Brens 01 300 BRENS	9 154.00€	10 984.80€

6-Fermetures	SARL ALC Menuiseries 519 Rue du Pont Brens 01 300 BRENS	2 292.00€	2750.40€
7-Menuiseries intérieures	SARL ALC Menuiseries 519 Rue du Pont Brens 01 300 BRENS	2 677.00€	3 212.40€
8-Cloison doublages plafonds	CLEMENT DECOR La Clapezine 38 510 ARANDON-PASSINS	11 659.41€	13 991.29€
9- Electricité	Philippe REVEL 74 Impasse du Charmieu 73 240 ST MAURICE DE RHOTERENS	9 068.00€	10 881.60€
10- Plomberie sanitaire	LAGRANGE ZA de l'Ousson Est 01 300 BELLEY	4 906.94€	5 888.33€
11- Chauffage	LAGRANGE ZA de l'Ousson Est 01 300 BELLEY	9 656.93€	11 588.32€
12- Isolation-Chape liquide	SAS UGHETTO 168 Route du Plainpalais 73 230 ST ALBAN LEYSSE	4 540.60€	5 448.72€
13 – Sols faïences	CLEMENT DECOR La Clapezine 38 510 ARANDON-PASSINS	4 426.04€	5 311.25€
14- Peinture	CLEMENT DECOR La Clapezine 38 510 ARANDON-PASSINS	9 778.02€	11 733.62€
15- Assainissement	EPURESTNATURE 485 rue du Bovar. Champdossin 01260 VALROMEY-SUR-SERAN	11 986.55€	14 383.86€
16- Réseaux électriques	ENEDIS DR ALPES 11 Rue Félix Esclangon 38 000 GRENOBLE	8 845.80€	10 614.96€
17- Bureau de contrôle	SOCOTEC 256 Rue François Guise 73 000 CHAMBERY	4 350.00€	5 220.00€
18- Maitrise d'œuvre	BATI CONCEPT Thierry Burdinat 40 Place du Kiosque 73 170 YENNE	11 000.00€	13 200.00€
	TOTAL	194 782.64€	233 739.17€

II. Demande de subvention au département de la Savoie pour les travaux du logement communal de Malacôte

Délibération 29-2020

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la grange au lieudit Malacôte pour créer un logement communal locatif (travaux non éligibles à la FCTVA). Il informe le conseil municipal qu'une demande de subvention peut être faite auprès du conseil départemental de la Savoie au titre du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes).

Le montant des travaux est estimé à 194 782.64€ HT soit 233 739.17€ TTC

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents utiles à la demande de subvention.

III. Demande de subvention à la région pour les travaux du logement communal de Malacôte

Délibération 30-2020

Monsieur le Maire informe que les travaux sont également éligibles au Contrat Ambition Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite également une subvention auprès de la Région Rhône Alpes au titre du Contrat Ambition Région

IV. Ratio d'avancement de grade des agents – année 2020

Délibération 31-2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis émis par le comité technique du centre de gestion de la Savoie en date du 19 novembre 2020 sur les taux d'avancement de grade 2020 pour les agents municipaux.

A ce titre, Madame Mathilde VANIN, adjoint administratif territorial, pourrait bénéficier de cet avancement au 1^{er} janvier 2020, comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal
	De 2 ^{ème} classe
Echelon 7	Echelon 5
IB 365	IB 374
IM 338	IM 345

V. Projet d'aménagement de la forêt

Monsieur le Maire indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale de Loiseux établi par l'Office Nationales des Forêts pour la période 2020-2039 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du Code Forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier d'aménagement.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 187.7111ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.
- DONNE MANDAT à l'Office Nationale des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, aux forêts de protection, à la préservation du patrimoine biologique.

VI. Question diverses

• Redevance OM

Le Maire précise que le montant de la redevance votée en Conseil Communautaire en séance du 7 décembre 2020 sera de 195.10€ annuel à partir de 2021 pour tous les foyers.

Fin de la séance 22h40

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer

Le Maire
Christian GARIOUD

